

ORDRE DE RENVOI

Le VENDREDI 26 juillet 1963

*Il est résolu*,—Qu'un comité spécial soit nommé pour étudier a) les dangers de contamination des aliments que présentent les insecticides, les antiparasitaires et les autres substances nocives et b) la non-toxicité et le coût des stupéfiants, et faire rapport à ce sujet; que le comité se compose de 24 membres que la Chambre désignera à une date ultérieure; que le comité soit autorisé à assigner des personnes et à exiger la production de documents et archives et à faire rapport de temps à autres, de même qu'à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages qu'il jugera opportun de publier; et que l'application des articles 66 et 67 du Règlement soit suspendue à cet égard.

Le MARDI 30 juillet 1963

*Il est ordonné*,—Que le Comité spécial des drogues et des pesticides, qui a été institué le 26 juillet 1963, soit composé de MM. Armstrong, Asselin (Richmond-Wolfe), Baldwin, Basford, Cashin, M<sup>me</sup> Casselman, MM. Côté (Longueuil), Enns, Fairweather, Francis, Gauthier, Harley, Howe (Hamilton-Sud), Mitchell, Nesbitt, Orlikow, Patterson, Pennell, Pilon, Roxburgh, Rynard, Valade, Whelan et Willoughby.

Le MERCREDI 31 juillet 1963

*Il est ordonné*,—Que les procès-verbaux et les témoignages du Comité spécial des aliments et drogues établi à la dernière session, ainsi que tous les documents et les dossiers qui lui ont été soumis, soient déferés au Comité spécial des aliments et drogues qui a été institué durant la présente session.

Attesté

Le greffier de la Chambre des communes,  
LÉON-J. RAYMOND.